

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
mardi 13 juillet 2021

N° CP-2021-7-2-6

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

#### **Service instructeur**

Transition énergétique, développement durable et innovation

#### **Service consulté**

## **RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TRION CLIMATE**

Résumé : TRION-climate, association fondée en 2015 et forte, à la fin de l'année 2020, de 90 membres, a en charge la mise en œuvre de la stratégie sur le climat et l'énergie de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur. Ce rapport a pour objet de renouveler le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à l'association Trion-climate au travers d'une convention pluri-annuelle et multi-partenaire couvrant la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2024. Au niveau financier, ce soutien se matérialise annuellement par 6 000 € de cotisation et en l'état, 2 000 € de subvention complémentaire pour les actions de l'association relatives à la transition énergétique. Un montant de 4 000 € ayant déjà été versé en 2021 pour la période couverte par les conventions précédentes, un complément de cotisation de 3 000 € et 1 000 € de subvention resteront à financer au titre de la nouvelle convention pour cette année

Fondée en 2015, l'association TRION-climate a été chargée de la mise en œuvre de la stratégie sur le climat et l'énergie de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur. Une convention de financement garantit un soutien trinational et un financement de base pour l'association.

Le Département du Bas-Rhin a été l'un des 8 membres fondateurs de l'association TRION-climate qui comptait 90 membres à la fin de l'année 2020. Le Département du Haut-Rhin en est membre, quant à lui, depuis 2019. Les Départements alsaciens ont soutenu l'association TRION-climate au travers de conventions de financement allant de janvier 2018 à fin juin 2021 pour un montant annuel total de 8 000 €.

Les autres partenaires cosignataires de la convention avec l'association TRION-climate sont la Région Grand Est, le Land Bade-Wurtemberg, le Land Rhénanie-Palatinat, le Canton Bâle-Ville, le Canton Bâle-Campagne, la République et le Canton du Jura. L'Etat français soutient cette association via une convention bilatérale.

L'orientation et les calendriers des politiques énergétiques partiellement gérés par l'Etat soulignent les différences régionales. Mais le changement climatique ne s'arrête pas aux frontières. L'importance de la sécurité d'approvisionnement, de l'efficacité énergétique ainsi que le remplacement progressif par les énergies renouvelables exigent des stratégies et mesures transfrontalières. Les nombreuses activités de TRION-climate apportent cette expertise via des congrès, des rencontres entre les experts des administrations publiques, de l'économie privée et du milieu scientifique.

Il est proposé à la Collectivité européenne d'Alsace de poursuivre son soutien à l'association TRION-climate au travers d'une nouvelle convention de financement multi partenariale, jointe à ce rapport, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2024.

La contribution annuelle de la Collectivité se décompose en une cotisation de 6 000 €, conformément au règlement des cotisations en vigueur joint au présent rapport et une subvention complémentaire fixée chaque année par délibération, en l'état de 2 000 €. On précisera que l'association a émis le souhait d'une contribution totale de 10 000 € pour les années à venir (2022-2024).

Cela étant dit, il est proposé, pour 2021, de maintenir le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à 8 000 € incluant 6 000 € de cotisation et 2 000 € de subvention. 4 000 euros ayant déjà été financés lors du premier semestre au titre des conventions précédentes, les 4 000 euros restant à financer sont répartis de la manière suivante : 3 000 € de cotisation qui seront prélevés sur le programme P229 opération P229O008 chapitre 011 nature 6281 fonction 758 et 1 000 € de subvention qui seront prélevés sur le programme P229 opération P229O008 chapitre 65 nature 65748 - fonction 758.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de poursuivre le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à l'association TRION-climate avec une contribution annuelle comprenant une cotisation de 6 000 €, selon le règlement des cotisations en vigueur joint au présent rapport et une subvention complémentaire soumise au vote chaque année ;
- d'approuver en conséquence les termes de la convention de financement de la Conférence du Rhin supérieur avec l'association TRION-climate 2021-2024 jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- de verser un complément de cotisation de 3 000 € à l'association TRION-climate au titre de l'année 2021 prélevé sur le programme P229 opération P229O008 chapitre 011 nature 6281 fonction 758 ;

- d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association TRION-climate au titre du second semestre de l'année 2021 dans le cadre de ses actions en faveur du climat et de la transition énergétique, prélevée sur le programme P229 opération P229O008 chapitre 65 nature 65748 - fonction 758, paiement en une fois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY